

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE

de parts sociales de classe C de la société coopérative Cohop

Le présent document a été établi par COHOP SC

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS.

22/06/2023

Le présent document est une note d'information telle que visée à l'article 11 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés et dont le contenu est précisé par l'arrêté royal du 23 septembre 2018 relatif à la publication d'une note d'information en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un MTF et portant des dispositions financières diverses.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

1. Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

- **Risque de marché :**

La mutualisation des équipements de brassage proposée par la coopérative Cohop répond au besoin ressenti par 4 micro-brasseries pour lesquels sinon les coûts de brassage sont très élevés. Les revenus générés proviendront surtout des cotisations payées par les brasseries pour l'utilisation de l'équipement, mais également du brassage à façon pur quelques brasseries extérieures, de l'activité Brewpub / horeca, de la vente au détail et de formations.

Le succès de Cohop dépend donc surtout de 1- l'utilisation qui sera faite de son infrastructure et 2- l'activité horeca. Le secteur de l'horeca est un secteur qui est réputé difficile, tandis que le marché de la micro-brasserie est soumise à une grande concurrence. La résilience de l'entreprise est toutefois améliorée par les autres activités connexes.

- **Risque propre à l'émetteur :**

Cohop est une société tout nouvellement constituée et n'a pas encore de track-record. Bien que les projections financières montrent l'atteinte d'un équilibre financier après 3-4 ans, celui-ci est basé sur les volumes actuellement brassés par les 4 micro-brasseries qui la composent et sur des paramètres de croissance et de marges qui, comme toujours, sont sujets à caution. En outre, il faut noter que la coopérative n'a pas pour objectif de dépasser de manière significative l'équilibre financier.

- **Risque de perte de la totalité ou d'une partie du capital investi :**

L'instrument offert est une part nominative dans une société coopérative. Un investissement en parts dans la société comporte, comme tout investissement en parts, des risques économiques : le montant investi fait partie des capitaux propres de la société coopérative. En cas de dissolution, de liquidation ou de faillite de la société, les investisseurs prennent le risque que la Société ne soit pas en mesure de rembourser le prix de souscription de leurs parts, ledit remboursement passant après tout paiement et remboursement des dettes et frais par la société. Autrement dit, les associés prennent un risque équivalent au montant apporté à la société pour leurs parts. La coopérative étant une société à responsabilité limitée, les investisseurs n'engagent toutefois pas leur patrimoine propre au-delà du montant de leurs parts dans la coopérative.

En cas de succès commercial décevant, la participation dans la liquidation de la société pourrait conduire à une perte totale de l'investissement.

- **Risque de liquidité :**

Il n'existe pas à date de marché secondaire sur lequel les parts sont échangées. Dès lors, bien qu'il existe des possibilités de démissionner de la coopérative ou de vendre ses parts, la liquidité des parts pourrait s'avérer limitée.

- **Risque de fluctuation de la valeur du titre :**

En cas de performance financière dégradée le titre pourrait voir sa valeur dégradée.

- **Risque(s) spécifique(s) non-exhaustif(s) :**

Risques liés à une société nouvellement constituée, de mésentente entre les fondateurs, de volume d'affaires décevant, de marges insuffisantes, ...

Il faut également noter que la santé financière de Cohop dépend en partie de la santé financière des 4 micro-brasseries qui l'ont fondée et qui y sous-traiteront leur brassage.

2. Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur

1/ **Dénomination de l'émetteur** : Cohop SC (ci-après « Cohop » ou la « Société »)

- **Siège social** : 1040 Bruxelles, chaussée de Wavre 950
- **Pays d'origine** : Belgique
- **Forme juridique** : Société coopérative
- **Numéro d'entreprise** : 0768.468.642
- **Site internet de l'émetteur** : <https://www.cohop.be>

2/ **Descriptif de l'activité** :

Les Fondateurs ont créé Cohop scrl dans le but de mutualiser un lieu, du matériel de brassage, des compétences, un brewpub, un espace de formation, une sandwicherie et un beershop.

3/ Actionnaires détenant plus de 5% du capital :

Nom	# actions	classe	%
Brusoc	750	D	25,4%
DrinkThatBeer SRL	154	A	5,2%
Thomas Detourbe	154	A	5,2%
Srl Janine	154	A	5,2%
Gilles Bastin	154	A	5,2%

4/ Nature et montant des opérations - considérées isolément ou dans leur ensemble - importantes pour Cohop et conclues entre Cohop d'une part et des personnes détenant plus de 5% du capital ou liées autres que des actionnaires pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours :

Les 4 micro-brasseries sont liées contractuellement à Cohop pour l'utilisation de l'unité de brassage. Ce contrat prévoit l'utilisation des outils de production par les microbrasseries fondatrices en contrepartie du versement d'une cotisation mensuelle (calculée au pro rata de l'utilisation des machines).

Le montant de ces cotisations pour les exercices précédent s'élève à 55.427,92€ et pour l'exercice en cours celui-ci est de 86.824,14€ (jusqu'à juin compris).

5/ Identité des membres du Conseil d'administration et des délégués à la gestion journalière :

Le Conseil d'Administration est composé de DrinkThatBeer SRL représentée par Mathieu Allain, Thomas Detourbe, srl Janine représentée par Mme Morane Le Hiress, Gilles Bastin
Le délégué à la gestion journalière est Rémi Péquin.

6/Rémunération des membres du Conseil d'administration :

Les mandats d'administrateur seront exercés à titre gratuit.

Le délégué à la gestion journalière est rémunéré €39.000 bruts/an.

7/ Les personnes visées au 5° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse

8/ A l'exception des conflits d'intérêts potentiels pouvant résulter des relations mentionnées au point 4, la Société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visée au point 3 et au 5 ou avec d'autre parties liées.

9/ Identité du commissaire : N/A

B. Informations financières concernant l'émetteur, Cohop

1/ Le bilan annuel de l'année 2022 est disponible sur la centrale depuis le 23/06/2023. Le bilan au format BNB est disponible en annexe.

2/ Le fonds de roulement de Cohop n'est pas suffisant au regard de ses obligations sur les 24 prochains mois. C'est la raison qui pousse la Société à donner la possibilité à de nouveaux coopérateurs d'acheter des parts dès qu'ils le souhaitent. Le but étant également d'agrandir la communauté autour du projet, qui peut aider au développement de la CoHop.

3/ Montant au 31/12/2022

Cohop déclare qu'à la date qui précède, les postes comptables suivants sont égaux aux montants indiqués dans la ligne en face :

Type	Montant (en euros)
Capitaux propres	417.528,00€
Endettement (dont éventuelles et indirectes)	539.116,00€
Dont cautionnées	/
Dont garanties	/

4/ Changement significatif de la situation financière et commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus,

N/A

3. Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1/ Montant total de l'offre maximum : 100.000 €

2/ **Objet de l'offre** : La Société a 3 classes de parts : les parts de classe A réservées aux brasseurs garants des valeurs de la société, les parts de classe B réservées aux coopérateurs professionnels désireux de s'investir dans le projet de la coopérative et les parts de classe C réservées aux coopérateurs sympathisants. Le présente offre porte sur les parts de

classe C. Les actions de classe C qui auront été souscrites par des professionnels seront converties par le Conseil d'Administration de Cohop en actions de classe B, moyennant accord du souscripteur.

3/ Conditions de l'offre :

a) Les demandes de souscription des Parts C, objets de la présente offre, seront transmises par l'intermédiaire de la plateforme <https://be.lita.co/>, leur auteur devra se conformer à la procédure de souscription de cette plateforme, conformément à la réglementation applicable, qui requiert de passer des tests de caractère approprié de l'investissement et de KYC, aux fins d'identification et de vérification de domiciliation conformément à la réglementation relative à lutte contre le blanchiment et la fraude fiscale, de libérer le montant de l'investissement et des frais exigibles à ce titre (cf. section 5 ci-après).

b) La présente opportunité d'investissement est éligible à une réduction d'impôt sur les revenus pour les investisseurs belges, personnes physiques, dans le cadre du système d'incitation fiscale belge, le « Start-Up Tax Shelter ».

c) **Montant total minimum de l'offre pour clôturer la campagne : 10.000€**

d) Le souscripteur est inscrit dans le registre des actionnaires nominatifs à la date de la réunion du conseil d'administration ayant approuvé son admission au sein de la société coopérative. Si le conseil d'administration devait refuser l'admission d'un nouveau souscripteur, les fonds qu'il aurait versés lui seront retournés dans les sept jours du refus sans intérêts et sans frais.

e) **Montant minimum par souscripteur :** chaque souscripteur pourra souscrire à une ou plusieurs Parts B ou C, chacune pour une valeur nominale de **deux cent euro (€200,-)**.

4/Prix total des instruments de placement offerts : 100.000€

5/Calendrier de l'offre : Ouverture 01/10/2023 –Clôture 01/10/2024

6/Frais à charge de l'investisseur :

En cas de souscription des obligations émises par la Société dans le cadre de la présente offre, les investisseurs verseront à la plateforme LITA une commission s'élevant à 1 à 3% TTC du montant de l'investissement, pour chaque souscription effectuée selon ce qui suit :

- a) 3% TTC si l'investissement est inférieur à 6 000€
- b) 2% TTC si l'investissement est compris entre 6000€ et 15 999€
- c) 1% TTC si l'investissement est supérieur ou égal à 16 000€

Cette commission n'est pas incluse dans le prix de l'investissement. A ce titre, elle sera additionnée au montant de l'investissement. Le prix de la commission est indiqué toutes taxes comprises. En cas de non-réalisation de l'émission des obligations par CTI, le montant de la souscription (commission incluse) sera intégralement remboursé à l'investisseur."

Frais de garde : 1001PACT ne prélève aucun frais de garde

Frais de courtage (en cas de vente) : 1001PACT n'opère pas le courtage

B. Raisons de l'offre

a) **1/ description de l'utilisation projetée des montants recueillis** : Maintenir une trésorerie positive le temps du développement de la coopérative et agrandir la communauté autour du projet et de ses valeurs. Si le nombre et le montant ajouté par les nouveaux coopérateurs est important, nous pourrions également investir dans des moyens nous permettant de contrôler/réduire notre consommation d'énergie, de développer nos activités et d'améliorer le fonctionnement global de la coopérative

b) **2/ détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré :**

Investissement envisagé (en fonction du montant récolté) Arrivera après le maintien à flot de la trésorerie. L'ordre ci-dessous est aléatoire et nous ferons ces investissements en fonction des aléas que nous rencontrerons dans le développement de la coopérative	Montant
Panneaux solaires thermique	30.000€
Système de récupération de Co2	80.000€
Amélioration local technique (flux air chaud/froid) – Optimisation thermique	5000€
Optimisation moyens de brassage	5000€
Isolation acoustique	200.000€
Total	320.000€€

3° le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré

Autres sources de financement	Montant	Statut
-------------------------------	---------	--------

4. Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1/ Nature et catégorie des instruments de placement : Parts C émises par Cohop

2/ Devise : Euro

3/ Dénomination : Parts sociales de classe C

4/ Date d'échéance et, le cas échéant, modalités de remboursement

Les parts étant des titres de capital émis par Cohop pour sa durée de vie, cette section est sans objet.

5/ Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité : les Parts sont les derniers instruments de placement à être remboursés en cas d'insolvabilité.

6/ Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement :

Les Parts C sont cessibles, moyennant accord du Conseil d'Administration et dans le respect de la procédure prévue dans les Statuts de la Société.

Les actionnaires qui désireraient bénéficier pleinement du tax shelter dans le cadre de cette émission devront, selon les règles fiscales en vigueur, rester actionnaire pour une période de minimum 4 ans.

7/ Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe :

Les parts sociales étant des titres de capital émis par Cohop, les droits économiques qui y sont attachés eu égard à leur émetteur sont exclusivement des droits à dividendes en cas de distribution de bénéfices, un droit à distribution en cas de distribution d'autre poste comptable, un droit au boni de liquidation en cas de liquidation, ces droits sont proportionnels à la quote-part du capital que représentent les parts sociales.

8/ Dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende : De manière générale, les dividendes sont distribués dans les 9 mois de la clôture de l'exercice précédent. La Société ne prévoit pas de distribuer des dividendes à

court ni moyen terme. Des dividendes pourront être distribués si les résultats le permettent après investissements et restitution aux parts de classe A si besoin (tel que décrit dans les statuts)

9/Conditions de liquidité et sortie :

Il est possible de démissionner comme actionnaire et d'être remboursé de la valeur de ses parts moyennant l'agrément du conseil d'administration et selon la procédure prévue dans les statuts de la Société.

Les actionnaires qui désireraient bénéficier pleinement du tax shelter dans le cadre de cette émission devront, selon les règles fiscales en vigueur, rester actionnaire pour une période de minimum 4 ans.

10/Droits de vote

Chaque Part sociale, quel que soit la catégorie, donne droit à une voix

Sauf les exceptions prévues par les présents statuts et la loi, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées, et en tout état de cause, la majorité des voix des actionnaires de classe A, présents ou représentés.

Lorsque la loi ou les statuts exigent des quorums spéciaux, celui-ci est également requis au sein de la classe A.

B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement : description du garant et de la garantie

1/ informations reprises à la partie II, points A et B concernant le garant :

N/A

2/ description succincte de la portée et de la nature de la garantie :

N/A

C. Le cas échéant, information supplémentaire imposée par le marché sur lequel les instruments financiers sont admis

N/A

Partie V - Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

N/A

ANNEXES

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **COHOP**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : CHAUSSE DE WAVRE 950

N° : 950

Boîte :

Code postal : 1040

Commune : Etterbeek

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : www.cohop.be

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0768.468.642

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

08-10-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 12-06-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-05-2021

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BASTIN GILLES

Chaussée de Wavre 950

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-18

Fin de mandat : 2025-05-18

Administrateur

ALLAIN MATTHIEU

Chaussée de Wavre 950

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-18

Fin de mandat : 2025-05-18

Administrateur

DETOURBE Thomas

Chaussée de Wavre 950

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-18

Fin de mandat : 2025-05-18

Administrateur

JANINE

0750948264

Chaussée de Wavre 950

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-18

Fin de mandat : 2025-05-18

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

LE HIRESS MORANE

Chaussée de Wavre 950

1040 Etterbeek

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	1.500	
	ACTIFS IMMOBILISÉS	782.739	
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles	763.103	
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage	305.000	
	Mobilier et matériel roulant	25.515	
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles	432.588	
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières	19.635	
	ACTIFS CIRCULANTS	226.405	
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution	40.478	
	Stocks	40.478	
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus	36.511	
	Créances commerciales	36.511	
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Valeurs disponibles	148.859	
	Comptes de régularisation	557	
	TOTAL DE L'ACTIF	1.010.644	

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
			10/15	471.528	
			10/11	589.400	
	Disponible		110	589.400	
	Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		12		
	Réserves statutairement indisponibles		13		
	Acquisition d'actions propres		130/1		
	Soutien financier		1311		
	Autres		1312		
	Réserves immunisées		1313		
	Réserves disponibles		1319		
			132		
			133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-117.872	
Subsides en capital					
			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		16		
	Charges fiscales		160/5		
	Grosses réparations et gros entretien		160		
	Obligations environnementales		161		
	Autres risques et charges		162		
			163		
			164/5		
Impôts différés					
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	539.116	
Dettes à plus d'un an	6.3	17	397.102	
Dettes financières		170/4	397.102	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	372.102	
Autres emprunts		174/0	25.000	
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	141.950	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	41.557	
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	86.120	
Fournisseurs		440/4	86.120	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	14.059	
Impôts		450/3	10.066	
Rémunérations et charges sociales		454/9	3.993	
Autres dettes		47/48	214	
Comptes de régularisation		492/3	64	
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.010.644	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	-1.405	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	30.376	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	71.725	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	3.172	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-106.678	
Produits financiers		6.4 75/76B	78	
Produits financiers récurrents		75	78	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	11.272	
Charges financières récurrentes		65	11.272	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-117.872	
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-117.872	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-117.872	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-117.872	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-117.872	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-117.872	
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	834.199	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	834.199	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	71.095	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	71.095	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>763.103</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	19.635	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	19.635	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>19.635</u>	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
(42)	41.557

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912	281.304
------	----------------

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913	115.798
------	----------------

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921	
------	--

 Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891	
-----	--

 Autres emprunts

901	
-----	--

Dettes commerciales

8981	
------	--

 Fournisseurs

8991	
------	--

 Effets à payer

9001	
------	--

Acomptes sur commandes

9011	
------	--

Dettes salariales et sociales

9021	
------	--

Autres dettes

9051	
------	--

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061	
------	--

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922	
------	--

 Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892	
-----	--

 Autres emprunts

902	
-----	--

Dettes commerciales

8982	
------	--

 Fournisseurs

8992	
------	--

 Effets à payer

9002	
------	--

Acomptes sur commandes

9012	
------	--

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022	
------	--

 Impôts

9032	
------	--

 Rémunérations et charges sociales

9042	
------	--

Autres dettes

9052	
------	--

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062	
------	--

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	1,2	
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

A) Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29/04/2019 du CSA relatif aux comptes annuels des entreprises.

B) Règles particulières

1) Valeurs immobilisées

Seront reprises pour leur prix d'acquisition déduction faite des amortissements dont les taux sont fixés comme suit:

Frais d'établissement : 20%
Immobilisations incorporelles : 10% - 20%
Constructions : 5% - 10%
Instal., machines, outillage : 10% - 33%
Matériel roulant : 10% - 50%
Matériel et mobilier de bureau : 10% - 33%
Autres immob. Corporelles : 10% - 33%

2) Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix de revient moyen pondéré déduction faite, le cas échéant, de réductions de valeur à fixer par l'organe de gestion.

3) Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux.

4) Créances

Seront indiquées pour leur valeur nominale sans préjudice de l'application de réductions de valeur lorsque la récupérabilité est compromise.

5) Devises

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en euro au dernier taux de conversion du mois précédant la comptabilisation.

6) Divers

Les autres postes de bilan seront établis suivant des règles d'évaluation basées sur le principe de la continuité, mais dans le respect des dispositions de la loi du 17 juillet 1975 et de l'arrêté royal du 29/04/2019 du CSA, ainsi que des décisions prises par l'organe de gestion.

7) Décide la continuité de l'entreprise

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

302

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	0,8	0,7	1,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.312	582	1.894	
Frais de personnel	102			30.376	

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1	3	2,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		1	0,8
Contrat à durée déterminée	111	1	2	1,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1	2	1,5
de niveau primaire	1200	1	2	1,5
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		1	0,8
de niveau primaire	1210		1	0,8
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		1	0,8
Ouvriers	132		2	0,5
Autres	133	1		1

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	3	6	4,4
305	1	4	1,9

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	